

Partiellement invalidée, l'initiative qui veut interdire les frontalier·ères aux postes sensibles de l'Etat doit être examinée en commission

L'initiative anti-frontalier·ères suit son cours

MARIA PINEIRO

Grand Conseil ► Pour le MCG, la deuxième fois aura été la bonne. Validée partiellement, l'initiative «Garantir la souveraineté: pas de frontaliers aux postes clés de l'Etat!» passera devant le peuple. Alors que le Conseil d'Etat ne souhaite pas lui opposer un contre-projet, le Grand Conseil doit encore se déterminer.

Le texte demande que les fonctionnaires «impliqués dans des activités d'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités publiques» soient «de nationalité suisse ou résidents dans le canton de Genève» avec un permis C.

«Si ce texte a abouti, c'est qu'il y a un sentiment de malaise»

Souheil Sayegh

L'initiative qui sera soumise au peuple est une version aménagée afin de respecter l'Accord sur la libre circulation avec l'Union européenne. L'obligation de résidence dans le canton de Genève pour les titulaires d'un permis d'établissement a été supprimée. Les étranger·ères résidant dans toute la Suisse pourront être engagé·es, alors que les frontalier·ères de nationalité étrangère (*permis G, ndlr*) seront exclu·es de ces postes.

Mesures existantes

Le Grand Conseil a donc décidé jeudi soir de renvoyer ce texte en commission afin de discuter de l'opportunité de lui opposer un contre-projet. Afin de défendre



Fidèle à son mantra, comme ici à Onex en 2015, le MCG soumet une nouvelle initiative cantonale visant à limiter le nombre de frontalier·ères au sein de l'administration genevoise. JPDS

sa proposition, le MCG François Baertschi a affirmé que quelque 20% des cadres du secrétariat général du Département des finances et de l'Hospice général «sont des frontaliers permis G».

A gauche, l'écologiste Louise Trottet a, elle, rappelé que des mesures étaient déjà en place afin de favoriser l'engagement de chômeur·euses résidant à Genève. «Si certains métiers exigent une connaissance fine du territoire, pour d'autres ce n'est pas nécessaire», a noté la députée socialiste Nicole Valiquer Grecuccio. Citant la santé, comme domaine dans lequel le canton ne pouvait se passer de frontalier·ères.

Compréhension de droite
De manière relativement surprenante, des élus du Centre

et de Libertés et justice sociale (LJS) se sont montrés bienveillants vis-à-vis de l'initiative du MCG. «Si ce texte a abouti, c'est qu'il y a un sentiment de malaise, a concédé le centriste Souheil Sayegh. Il ne s'agit pas de dire non aux frontaliers, mais de savoir à qui nous accordons la puissance étatique.»

Avec le député LJS Jean-Louis Fazio, ils ont plaidé pour ne pas «balayer d'un revers de la main» ce texte. Jean-Louis Fazio s'est dit conscient que «l'afflux de personnes pouvait poser problème». Enfin, du côté du PLR, c'est le silence qui a prévalu.

Ainsi, une partie de la droite gouvernementale s'est distanciée de la position du Conseil d'Etat. En commission, celui-ci a rappelé que des limitations s'appliquent déjà, notamment

pour les policier·ères ou les fonctionnaires qui auditionnent les candidat·es à la naturalisation.

Selon les statistiques du canton, il y a environ 16% de frontalier·ères au sein du grand Etat. Essentiellement dans des domaines techniques et scientifiques.

Défi du recrutement

Aux yeux du gouvernement, des mesures pour favoriser l'employabilité des résident·es sont déjà en vigueur. Les postes vacants au sein de l'Etat de Genève, des institutions de droit public et des entités subventionnées sont préalablement annoncés à l'Office cantonal de l'emploi. Les candidat·es doivent être reçue·s en entretien.

Le gouvernement remarque également que «d'ici à 2030,

il devrait manquer environ 30 000 personnes au sein des administrations publiques des cantons et des communes» et qu'une partie non négligeable de la fonction publique genevoise arrivera à la retraire d'ici une dizaine d'années.

Selon l'analyse de l'exécutif, au final, «peu de fonctions seraient en réalité concernées» par cette interdiction. Il redoute par ailleurs qu'imposer des limitations supplémentaires réduise le bassin de recrutement alors que Genève est largement enclavée dans la France.

En 2023, une première initiative MCG visant à limiter le nombre de frontalier·ères au sein de l'administration avait été invalidée, car contraire à l'Accord sur la libre circulation des personnes. I